

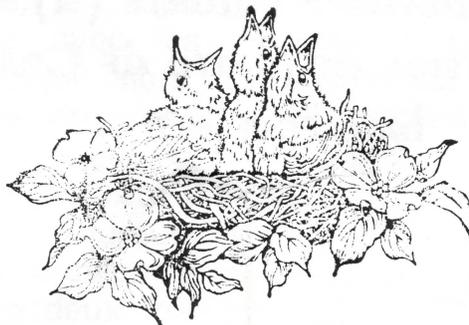
LE  
HERISSON  
CRAVENTAIS



LE JOURNAL DE L'A.P.A.C.

Arrêté du 17 Avril 1981 fixant la liste des mammifères protégés sur tout le territoire :

Art. 1<sup>er</sup>. Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps (... la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la naturalisation des mammifères d'espèces non domestiques suivantes (...): **Hérisson d'Europe** (*Erinaceus europaeus*), Musaraigne aquatique (*Neomys fodiens*), Ecureuil (*Sciurus vulgaris*) (...)





**EDITO**

En ce début de printemps, le Hérisson a reçu quelques fleurs et pas mal d'averses. Ce qui ne l'empêche pas de poursuivre tranquillement son but qui est d'informer au mieux les Craventais.

Aujourd'hui il sera question du budget qui est, comme chacun sait, la véritable expression d'une politique, la minute de vérité. Les chiffres en disent souvent plus que les mots. Cette fois, le budget reflète la volonté de la municipalité d'agrandir l'école, ce qui est en soi excellent. Mais où sont les prévisions d'effectifs scolaires ? On espère que la Mairie les a faites ... Dans ce cas, on aimerait les connaître, surtout si on doit rembourser un emprunt pendant trente ans... (voir page suivante)

Depuis le 17 avril Monsieur Marcel BADOUAL repose avec ses ancêtres au cimetière du village. Nous lui rendons ici un dernier hommage et exprimons à son épouse et ses enfants et petits-enfants notre vive sympathie.

\*

\* \*



**ET TOUJOURS, LA FÊTE DE L'APAC**

**LE SAMEDI 13 MAI À 19 HEURES.**

**BUFFET À VOLONTÉ ( ! )**

**EXPOSITION DE PHOTO DE CRAVENT**

**BARBECUE ETC ...**

**A BIENTÔT !**



## BUDGET : Oui à l'école, Non à l'emprunt.

La comptabilité est une technique difficile et la comptabilité publique est, pour les non spécialistes, la plus rebutante au point de devenir incompréhensible.

Alors saluons l'effort pédagogique entrepris pour présenter avec des termes simples les comptes et le budget en Conseil Municipal.

Réjouissons nous aussi de voir la municipalité s'intéresser enfin, après 5 ans, à de vrais problèmes qui touchent la vie de tous les jours comme les chemins ou l'éclairage des hameaux.

La grande affaire de l'an 2000 sera l'extension de l'école.

Un projet coûteux pour la Commune (mais l'éducation de nos enfants mérite bien cet effort) qui devrait permettre des conditions d'accueil meilleures à nos jeunes élèves.

Fort heureusement, le projet déraisonnable de construction d'un sous-sol est, semble t-il, abandonné. Entre les problèmes d'étanchéité (dans ce terrain gorgé d'eau) et les questions de sécurité, nous courrions de grands risques !

Dans sa version actuelle, le projet devient plus compatible avec les finances de la Commune. Mais alors, **pourquoi envisager un emprunt de 900 000 francs** alors que la Commune dispose d'une « cagnotte » de 1 400 000 francs ? Pourquoi charger inutilement les années à venir et payer l'opération deux fois plus cher ? Pourquoi engager des frais et enrichir les banques pendant que nous disposons d'une réserve qui ne peut rien rapporter ?

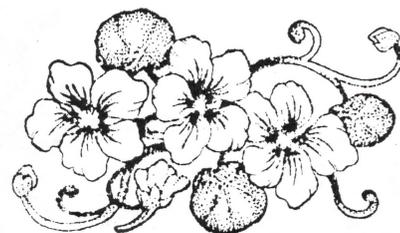
Aujourd'hui Cravent a les moyens de ses ambitions mais nos finances ne seront peut être pas toujours aussi florissantes. Cette manie de recourir à l'emprunt ne se justifie pas. Et une chose est certaine : **un tel emprunt nous coûtera en intérêts, l'an prochain et les années suivantes, une somme de l'ordre de 50 000 francs soit, chaque année, plus de 10% de notre taxe d'habitation.**

On comprend mieux maintenant pourquoi la Gazette nous a annoncé que la réduction de nos impôts serait remise à plus tard... !

**Non, décidément, nous ne pouvons cautionner cette volonté d'augmenter la dette de la Commune alors qu'elle est déjà de l'ordre de 1,5 million de francs et que nous avons tout à fait les moyens de ne pas emprunter.**

Il sera toujours temps de le faire si le besoin s'en fait sentir et si, à ce moment là, la trésorerie de Cravent se trouve insuffisante.

Ce n'est pas le cas aujourd'hui et nous espérons bien que le bon sens aura le dessus et que ce projet d'emprunt déraisonnable sera abandonné.



## Souvenir de Mr Marcel BADOUAL

Mr Marcel Badoual est né à Cravent le 31 juillet 1907, dans la maison que possède toujours sa famille 9 rue André Mojard. Il avait fêté cette année ses 70 ans de mariage.

Voici deux ans Le Hérisson avait évoqué l'histoire de cette famille d'origine bretonne (« Les bretons à Cravent » n°3 mars 1998). Marcel Badoual représentait bien ces générations d'origine modeste dotées d'une énergie peu commune.

Après des études secondaires solides, il devient ingénieur des Travaux Publics de l'Etat. Il débute au service vicinal à Mantes (où son père est chef cantonnier) puis à Gonnesse comme ingénieur divisionnaire.

En 1940 il est affecté à la subdivision des Ponts et Chaussées de Poissy et assure également la voirie de la ville. Il doit bientôt faire face à la situation difficile des bombardements et de l'après-guerre. Il joue alors un rôle déterminant dans la reconstruction des ponts sur l'Oise et sur la Seine entre Conflans Ste Honorine et Triel.

Sa compétence, son dévouement au service public le font accéder en 1962 au titre d'ingénieur divisionnaire à la DDE de Caen. Il est fait chevalier de la Légion d'Honneur et officier du Mérite.

Marié en 1930 à Melle Denise Beudons, Marcel Badoual aura trois enfants : Jean (qui a repris la maison Craventaise), Pierre et Monique. Le dévouement de son épouse, l'affection des siens, la réussite de ses enfants seront la plus sûre récompense de ses efforts.

Ceux qui ont connu Mr Marcel Badoual se souviendront de sa rectitude morale au service de l'intérêt général, de sa fidélité à ses engagements et à son village; c'est à ce titre qu'il fut un des premiers membres de l'APAC.

Il savait partager et faire comprendre la valeur de la tradition Craventaise faite avant tout de mesure et de modestie. Aujourd'hui ses descendants honorent cette tradition. A travers eux c'est Mr Badoual que nous remercions.

**Dernière minute :** Nous apprenons la mort de Mr Guidot. Que sa famille trouve ici l'expression de nos sincères condoléances.

